

**SEANCE DU 2 JUILLET 2015**

---

**DÉCISION N° 2015 / 33 / PEYN / 4**

---

**PROJET DE PARC EOLIEN EN MER ILES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L 121-8,
- vu la lettre et le dossier de saisine du Président de la société Les Eoliennes en mer de Vendée du 25 novembre 2014,
- vu sa décision n° 2014/38/PEYN/1 du 3 décembre 2014 décidant l'organisation d'un débat public et désignant Monsieur Jacques ROUDIER comme président de la commission particulière,
- vu la demande d'expertise complémentaire sur le bruit présentée par France Nature Environnement et transmise par la commission particulière du débat public,

après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

Une expertise complémentaire sera réalisée sur la question du bruit généré par le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier, que ce soit en phase de construction ou d'exploitation.

Le Président



Christian LEYRIT